



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La ministre de l'écologie, du développement durable,
des transports et du logement

Le ministre de la ville

Paris, le

07 SEP. 2011

Monsieur le Préfet,

L'aéroport de Paris-Orly, deuxième plateforme de France, célèbre cette année son cinquantième anniversaire d'activité commerciale depuis l'inauguration de l'aérogare Sud par le Général de Gaulle en février 1961. Longtemps principale plateforme de la région parisienne jusqu'à la construction et l'essor de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle, Orly a accompagné le développement du transport aérien depuis les années 60.

Le transport aérien n'a cessé depuis cette époque de s'adapter en permanence aux évolutions et bouleversements géopolitiques ou économiques : croissance du trafic, mondialisation des échanges et multiplication des dessertes, émergence des hubs comme mode d'organisation des compagnies majeures, essor des compagnies à bas coûts ou crises sporadiques. Par delà toutes ces évolutions, Paris-Orly est demeuré l'aéroport préféré des passagers franciliens et il conserve une place majeure au sein d'un système aéroportuaire parisien articulé autour de trois plateformes : CDG où la compagnie Air France a installé son hub, Le Bourget essentiellement dédié à l'aviation d'affaires et Orly davantage utilisé pour des liaisons dites de « point à point », souvent de court ou moyen courrier vers l'Europe, le Maghreb et la province, mais aussi de long courrier vers les départements et collectivités d'outre-mer. Aujourd'hui Paris-Orly est le 10^{ème} aéroport de l'Union européenne, il accueille 25 millions de passagers et dessert 64 pays.

L'aéroport de Paris-Orly s'est également trouvé au cœur de l'émergence d'une sensibilité accrue aux nuisances sonores aériennes en raison du fort développement du transport aérien lié à sa démocratisation. Les différents outils de maîtrise de l'urbanisation autour des aéroports sont ainsi apparus assez peu efficaces, certaines parties demandant d'ailleurs la délocalisation de la plateforme d'Orly. Pour tenir compte de son insertion plus marquée dans le tissu urbain, Paris-Orly a fait l'objet de deux décisions majeures à l'égard des riverains : un couvre-feu nocturne en 1968 et un plafonnement de son trafic à 250.000 créneaux en 1994. Ces deux décisions ont figé le développement de la plateforme et, dès lors, l'aéroport de Paris-Orly a poursuivi son activité sans faire l'objet d'une véritable stratégie autre que par défaut.

Alors que vient de s'achever une réflexion sur l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle, initiée par le Président de la République en 2007 et conclue par les « Rencontres du Grand Roissy » en début d'année, nous souhaitons que l'avenir d'Orly puisse être lui aussi tracé à l'issue d'une réflexion menée en pleine concertation, qui traduise une ambition de long terme et de développement durable.

Monsieur André VIAU
Président directeur général
SOFIRED
170 rue de Grenelle
75007 PARIS 07

Une telle réflexion devrait naturellement être articulée avec le projet du Grand Paris qui accorde une part significative aux aéroports comme points d'entrée du territoire, comme pôles de développement économique et comme éléments structurants du futur réseau de transport francilien. Elle devrait aussi tenir compte des initiatives locales visant à valoriser les atouts du bassin d'emploi autour de la plateforme.

En conséquence, nous vous demandons de présider une commission stratégique, qui sera constituée pour un an, sur l'avenir de l'aéroport d'Orly. Elle reprendra le principe de la gouvernance à cinq : outre l'Etat, seront donc présents les collectivités locales, les organisations syndicales, les représentants des secteurs professionnels concernés et des associations, notamment environnementales.

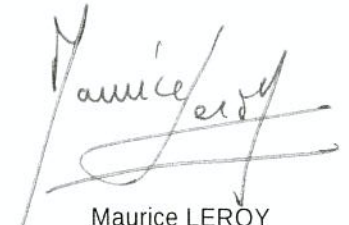
Cette commission devra notamment dessiner le rôle et la place de l'aéroport de Paris-Orly dans le système aéroportuaire francilien à moyen et long terme dans un contexte de croissance attendue du trafic. Elle devra également éclairer et encourager les synergies entre l'évolution de la plateforme et les projets du Grand Paris qu'il convient d'articuler au mieux afin d'en faire émerger toutes les potentialités en termes d'activité, d'emploi et de création de richesse. Elle devra enfin, définir les conditions d'une insertion encore plus harmonieuse de l'aéroport dans son environnement proche et celles de son acceptabilité par les communes riveraines et leurs habitants.

Nous vous remercions d'avoir accepté cette mission et vous prions de recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.



Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

Bien à vous



Maurice LEROY